

## AVIS PUBLIC

### RELATIF À LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE SUR L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

Avis public est par la présente donné par le soussigné conformément à l'article 956 du Code municipal, qu'une séance extraordinaire du conseil municipal se tiendra le 18 décembre 2023 à 18h00 à la salle du conseil située au 53, rue des Pionniers à La Macaza, pour l'adoption des prévisions budgétaires de l'année 2024 et du programme triennal d'immobilisations 2024-2026.

#### Ordre du jour de la séance extraordinaire

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire
3. Période de questions
4. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023
5. Adoption des prévisions budgétaires 2024
6. Adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2026
7. Période de questions
8. Levée de la séance

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance extraordinaire porteront exclusivement sur le budget 2024 et le programme triennal d'immobilisations 2024-2026.

**DONNÉ À LA MACAZA CE 5<sup>E</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 2023**

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim



Marc St-Pierre

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Marc St-Pierre, directeur général par intérim de la Municipalité de La Macaza, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le babillard à l'extérieur de l'Hôtel de Ville, entre 10 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 5<sup>e</sup> jour de décembre 2023.

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim



Marc St-Pierre